

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quinze juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes ROUTIER - DAUTREMEPUITS – RAMEZ - NICOLAS - GAGE – GANDON - MAÇON - PIAZZA - TRIART

Étaient absents excusés : Colette BUTTERWORTH représentée par M. ROUTIER  
Karine CHAPUIS représentée par Isabelle TRIART  
Laurent CARPENTIER représenté par Denis DAUTREMEPUITS  
Anne-Sophie LEFEVRE représentée par Catherine RAMEZ  
Patrick NOBLEMAIRE  
Marcel LE GOFF  
Gilles VITASSE

Était absent non excusé : Arnaud DROUX.

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir comme secrétaire de séance Isabelle TRIART par 5 voix pour.

### **1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU :**

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur : le droit de préemption urbain dans le cadre du PLU, l'acquisition de terrain dans le cadre des biens sans maître, la régularisation administrative d'un poste d'adjoint.  
Il demande l'approbation du précédent compte rendu.

*Vote : accepté à l'unanimité*

### **2 – ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2017 - 2018 :**

La rentrée scolaire de septembre est marquée par la perte de la compétence du transport interurbain et scolaire par le département de l'Aisne. C'est donc la région des Hauts de France et les Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM) notamment le SITUS (Syndicat Intercommunal des Transports urbains Soissonnais) qui devront obligatoirement assurer le transport scolaire sur le territoire qui leur est propre.

Concernant Bucy-le-Long, c'est le SITUS qui assurera le transport scolaire de nos enfants et plus précisément de nos collégiens se rendant à Villeneuve Saint Germain et de nos lycéens allant dans les différents établissements.

Les inscriptions des enfants, au nombre de 121 à ce jour, se feront obligatoirement à la Mairie du 19 juin au 11 juillet 2017.

En concertation avec les communes de Chivres val et de Missy sur Aisne, M. Le Maire propose de demander aux familles concernées une participation de 20 euros par enfant et par année pour les frais de dossier via la régie divers. Le reste étant à la charge de la commune soit un montant de 28,30 euros par enfant et par année.

M. Le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour demander ce montant aux familles.

*Vote : accepté à l'unanimité*

### **3 – APPROBATION DU TABLEAU DES ADJOINTS :**

Suite aux différents mouvements concernant les adjoints de notre conseil municipal, nous devons maintenant faire parvenir à la sous-préfecture un tableau qui en précise l'ordre.

M. Le maire propose donc le tableau des adjoints suivant :

DAUTREMEPUITS Denis, 1<sup>er</sup> adjoint

RAMEZ Catherine, 2<sup>ème</sup> adjoint

CARPENTIER Laurent, 3<sup>ème</sup> adjoint

NICOLAS Jean-Luc, 4<sup>ème</sup> adjoint

Et demande l'approbation du conseil municipal pour cette répartition.

*Vote : accepté à l'unanimité*

### **4 – QUESTIONS DIVERSES :**

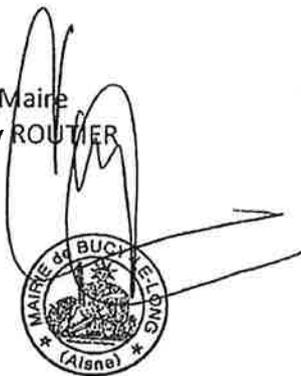
- Les rythmes scolaires  
Le Maire précise que le 8 juin dernier le CSE (Conseil Supérieur de l'Education) et le CNEN (Conseil National d'Evaluation des Normes) ont émis un avis défavorable pour le retour à la semaine des 4 jours et qu'à ce jour aucun décret n'est paru. Il faut savoir que pour mettre en place une telle mesure, les enseignants, les parents d'élèves et la commune doivent se concerter puis le conseil d'école doit être réuni, une délibération doit être prise en conseil municipal et le tout doit être validé par le DASEN. Etant donné le peu de temps imparti (vacances scolaires, ...) il semble préférable de travailler sur ce projet à la rentrée 2018.
- Le remplacement des membres démissionnaires dans les différentes commissions (voir compte-rendu conseil municipal du 10 avril 2014) sera effectué lors d'une prochaine séance.
- M. NICOLAS aborde ensuite le sujet du « zéro phyto » et précise qu'il faut mettre en place de nouvelles mesures puisque plus aucun traitement chimique n'est maintenant autorisé pour le désherbage des voies communales. Les produits de substitutions sont plus chers et moins efficaces, la commune ne peut désherber manuellement toutes les voies, il convient donc de sensibiliser les habitants au nettoyage de leurs pieds de mur. A ce propos M. NICOLAS rappelle

qu'il est interdit d'utiliser du désherbant sur la voirie. Une étude sur les différentes solutions envisagées est actuellement en cours et nous permettra d'utiliser le traitement et les outils les plus adaptés.

- M. NICOLAS nous informe également de la mise en place de la coupure d'électricité entre 23h et 5h à compter du 15 août 2017. Elle était prévue initialement à compter de la Fête Communale mais a été reportée en raison des travaux en cours. Après une période de 3 mois, les riverains seront consultés pour avis.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19h45.

Le Maire  
Thierry ROUTIER



La secrétaire de séance  
Isabelle Triart

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.